

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 5 juillet 2019 à la Préfecture de la Région Normandie à ROUEN, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, de M. Patrick BERG, Directeur Régional de la DREAL Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier, et de M. Patrick MOREL, Agent comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2015 et n°2018-777 du 7 septembre 2018, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** le contrat du programme d'Action Foncière signé le 1^{er} janvier 2014, liant la Commune de BOIS-GUILLAUME et l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie),
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Le Programme d'Action Foncière de la Commune de BOIS-GUILLAUME (Seine Maritime), qui acte des mouvements suivants :

1. Prise en charge d'une nouvelle opération :
920 326 – BOIS-GUILLAUME "CHU" : 10 000 000 € - Veille foncière sur un ^périmètre de 29 637 m² mis en vente par le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen.
2. Intégration suite à une décision de prise en charge ponctuelle :
920 322 – BOIS-GUILLAUME "226 Rue du Général Leclerc" – 20/04/2017 – section AW 55 880 000€.
3. Réduction de périmètre pris en charge et augmentation de l'enveloppe projet:
900 505 – BOIS-GUILLAUME "DPU Centre ville"– Enveloppe projet de 2 000 000 € portée à 3 500 000 €.
4. Augmentation de périmètre pris en charge et augmentation de l'enveloppe projet :
920 314 – BOIS-GUILLAUME "DPU Habitat Logements Sociaux" – Enveloppe projet de 2 000 000 € à 2 900 000 €.
920 315 – BOIS-GUILLAUME "Angle Rue Girot/Route de Neufchâtel" : Enveloppe projet de 500 000 € portée à 1 000 000 €.

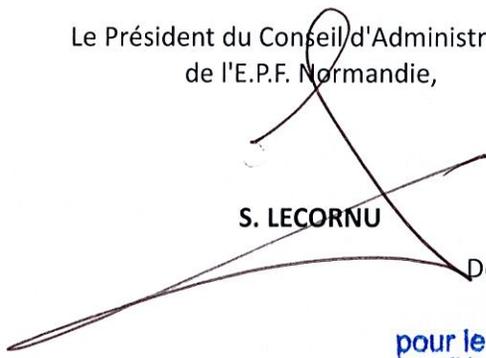
Il en résulte un maintien du plafond d'encours à 3.3M€ en 2019 et 2020, avec une obligation de rachat de 330 000€ sur ces deux exercices, puis une augmentation à 10M€ en 2021, générant une obligation annuelle de rachat de 1 000 000 €, à compter de cette date.

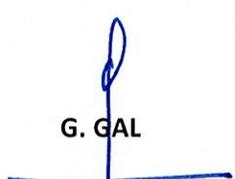
Le plafond de 10M€ en 2021 est une légère dérogation aux règles habituelles du PAF, le stock étant envisagé à hauteur de 13M€ cette année-là, tout en repassant dès l'année suivante sous la barre des 10M€.

Le Directeur Général est autorisé à signer avec la Commune de BOIS-GUILLAUME un nouveau programme d'action Foncière sur ces bases.

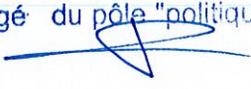
Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,


S. LECORNU


G. GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le 25 JUIL. 2019
pour le Préfet délégué,
l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"


Dominique LEPETIT